

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 24 septembre a été réuni le premier conseil de Faculté de l'année.

Un point a d'abord été fait sur la rentrée avec cette année **une très forte augmentation des effectifs en M1** qui s'explique, en partie, par le passage en sélectif à l'entrée du M1 de certaines Facultés, telles Lyon 3 ou Aix-Marseille. A ce jour, 23 groupes de TD supplémentaires ont été ouverts ainsi que 20 groupes de langues. Cette situation exceptionnelle a pu être gérée grâce aux efforts conjugués de notre scolarité et du corps enseignant que je remercie.

A été évoquée également **l'évolution du dispositif GAINS** lié à la loi ORE. Compte tenu de l'expérimentation menée l'an dernier, il a été décidé de maintenir l'accès aux plateformes Voltaire (français) et Cogitest (logique), en autoformation et autoévaluation, et de développer les TD méthodologiques, en les proposant, sous la forme du volontariat dès le S1. A cela s'ajoute le dispositif Travaux de Soutien Universitaire (TSU) qui est proposé depuis trois ans aux étudiants ajournés en S1 ainsi que des séances axées sur la préparation des examens.

Nous avons également poursuivi la réflexion sur **la mise en œuvre de la sélection à l'entrée des M1 pour la rentrée de septembre 2020**. Ce dossier, qui doit être articulé avec l'évolution de notre offre de formation, est particulièrement complexe et nous souhaitons pouvoir informer les étudiants le plus rapidement possible sur les modalités exactes de la sélection. Cette année est une année transitoire particulièrement lourde puisqu'il va falloir sélectionner les étudiants actuellement en M1 pour l'entrée en M2 et, par ailleurs, sélectionner les étudiants actuellement en L3 pour l'entrée en M1. A ce stade de la réflexion qui se poursuit, il faut se préoccuper des étudiants qui ne valideraient pas le M1 cette année. Il faut déterminer les modalités de l'évaluation à l'entrée des M1. D'un point de vue pédagogique, il est souhaitable d'examiner les relevés de notes des 6 semestres de Licence mais on se heurte à des difficultés tenant au calendrier des examens. Il faut déterminer des capacités d'accueil en M1 et en M2. Il faut définir ce que l'on entend exactement par droit à poursuite d'études. Ces questions sont complexes. Pour les régler, nous devons croiser la dimension pédagogique avec les contraintes matérielles liées aux gros effectifs qui sont les nôtres et respecter le cadre réglementaire. Nous réunissons des informations auprès des Facultés de droit qui sont passées en sélectif dès cette année.

Un point d'information a porté sur l'organisation de la rentrée solennelle de la Faculté qui aura lieu le jeudi 3 octobre à 17h (amphi Despax).

Deux subventions ont été votées en faveur de l'orchestre des étudiants et de l'association des docteurs et doctorants du CDA pour un prochain colloque.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique